



Refus d'un professionnel de rembourser

Par **mucas46**, le **14/09/2023** à **13:38**

Bonjour,

Voici ma situation : je suis client d'un site qui met en relation des prestataires (moi) et des clients.

Cet été, dans un de leur mail, j'ai cliqué sur un bouton "Activer l'abonnement Premium", pensant que j'allais être redirigé vers une fenêtre explicative ou intermédiaire, mais non, j'avais bel et bien activé un abonnement à 500 euros depuis un simple bouton dans un mail. Sauf qu'à ce moment je ne m'en suis pas du tout rendu compte car ma carte bancaire périmée ne leur a pas permis de me débiter et je ne m'en suis plus soucié.

Début septembre, je souscris à une de leur offre qui offre 10 mises en relations gratuites puis un abonnement à 130 euros par la suite. J'entre donc ma nouvelle carte bancaire et là bim : prélèvement des 600 euros (500 euros + 100 euros de taxe) de cette offre premium souscrite en été.

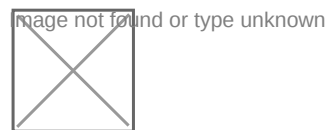
Très mécontent, je leur envoie un premier mail : refus de rembourser.

Un second mail : ils proposent de convertir mon abonnement de 500 euros en crédits.

Je contacte une amie juriste, leur envoie un troisième mail en citant l'article L612-1 de code du commerce pour qu'ils me mettent en relation avec un de leur médiateur : ils sont prêts à faire un geste "exceptionnel" en m'offrant 1 mois et demi d'abonnement en plus.

Bref, ils veulent toujours pas me rembourser, mais ils reconnaissent qu'ils ont merdé et ils en lachent un peu plus à chaque fois.

Les amis.ies, c'est quoi le prochain mouvement de ma part à votre avis ? J'insiste sur la demande de médiateur ? J'avoue craindre de ne pas revoir cet argent...



En vous remerciant d'avoir lu je vous souhaite une belle journée